



contact : Gérard Voide, 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly – tél/fax 01 48 53 31 45 – voide@aliceads1.fr

Monsieur le Préfet
Préfecture de la Seine Saint Denis
1 Esplanade Jean Moulin
93700 Bobigny Cedex

Orly, le 18 Février 2009

Objet : site pollué du CMMP d'Aulnay

Monsieur le Préfet,

Nous faisons suite à notre lettre du 12 Octobre 2008 et vous demandons de bien vouloir nous transmettre, par retour, copie du projet de désamiantage du site 107 rue de Mitry, que le CMMP vous a fait parvenir conformément à l'arrêté du 6/10/2007 et aux engagements pris le 19/10/2007 en Préfecture.

Nous nous permettons d'insister sur l'urgence de cet envoi étant donné les démarches entreprises parallèlement par la Municipalité d'Aulnay pour accélérer le chantier.

Nous profitons de cette lettre pour vous rappeler notre demande d'envoi de documents (nos lettres des 15/09/2008 et 12/01/2009 restées sans réponse), documents mentionnés dans l'arrêté du 6/10/2008 soit :

- La lettre du Ministère de l'Ecologie du 1/04/2008
- Le rapport du STIIC du 30/05/2008
- La lettre du CMMP du 30/06/2008
- L'avis favorable de la CODERST du 3/07/2008
- La lettre du CMMP du 3/07/2008

Par ailleurs, à la suite de la publication de l'étude de la CIRE-InVS de Décembre 2007, il serait temps, nous semble-t-il, d'entreprendre le recensement systématique des victimes passées.

En effet, Mr le Préfet de l'époque s'y était engagé (cf. relevé de décision du 8/07/2002 ci-joint) où il est précisé : 'si l'analyse des dossiers (sous-entendu de victimes) montre une liaison possible avec l'activité passée du CMMP, une étude sera entreprise auprès des anciens élèves des écoles voisines, des salariés de l'entreprise et des pneumologues de la région ». La démonstration étant faite par l'étude de la CIRE, il convient désormais et sans plus tarder d'entreprendre cette recherche.

Aussi, nous proposons une rencontre, sous votre autorité, des représentants des Ministères, DGS, DDASS, InVS, CIRE, les services du Conseil Général concernés, les élus locaux d'Aulnay et de Sevran, les professionnels de la santé des établissements hospitaliers de la région et les médecins généralistes notamment de l'association Aulnay Santé qui s'est récemment manifestée.

Nous rappelons nos suggestions de travail :

1. pour les victimes passées :

- la recherche à partir des registres des élèves des écoles du Bourg 1 et 2, avec l'accord de l'Académie sur une période type à déterminer entre 1938 et 1969
- une 2^{ème} recherche à partir des listes des contribuables par rue des archives municipales. Les éléments Nom et patronyme pour les filles, Prénom, sexe, date et lieu de naissance, peuvent être croisés avec les fichiers de la Sécurité Sociale, RNIAM, PNSM, etc ... Il n'y a pas d'obstacles techniques ou administratifs indique l'étude de la CIRE page 174. Cette méthode a d'ailleurs été utilisée pour les enfants qui ont fréquenté l'école de Vincennes sur l'ancien site de Kodak. Ce n'est qu'une question de volonté politique (autorisation du Ministère de la Santé et accorder quelques moyens d'étude).
- Une 3^{ème} recherche parmi les proches des salariés du CMMP ayant résidé sous le même toit au moment de leur activité professionnelle dans cette usine.

Cette recherche révélera, nous en sommes certains, une véritable catastrophe sanitaire autour de cette usine qui a été – c'est une aberration – implantée en plein centre ville et à 60 mètres d'une école. Déjà les associations dénombrent 85 cas dont 22 mésothéliomes, dans un rayon de 500 mètres.

L'étude de la CIRE qui souligne qu'il s'agit d'une première en France, fait état de l'étude BRGM sur 219 sites de transformation de l'amiante, mais c'est pour observer qu'elle ne concerne que les expositions résiduelles du fait de l'existence de ces sites et non de l'exposition des populations riveraines durant l'activité des entreprises.

La poursuite de cette étude sur le CMMP a le double avantage d'être un exemple concret, qui a commencé à être étudié et dont on possède une masse d'informations et, d'autre part, qui représente (la CIRE le dit) une des unités industrielles de transformation de l'amiante d'un niveau d'empoussièremment dans les plus élevés en France.

Le rayonnement de la pollution environnementale toucherait une zone de population de 9000 personnes environ.

2. Pour les victimes présentes et à venir (on évalue jusqu'en 2015 – 2020 la déclaration de nouvelles maladies), nous demandons le signalement systématique officiel par les médecins des cas de maladies de l'amiante à exposition du CMMP ; dispositif de santé publique très régulièrement utilisé dans le cas de la légionellose et de la tuberculose auquel les médecins sont tenus de participer.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Collectif des Riverains et Victimes du CMMP : Gérard Voide

Association Ban Asbestos France : Henri Pezerat

Addeva 93 : Alain Bobbio

Association des Parents d'Elèves : Catherine Tatri-Lerat

Aulnay Environnement : Jean-Pierre Potot

Copie : Ministère de la Santé, Ministère du Travail, Ministère de l'Ecologie, DGS, DDASS, InVS, CIRE, Maire d'Aulnay-sous-Bois, Maire-adjoint d'Aulnay-sous-Bois, Maire de Sevran, Docteur Culas du SCHS, Président du Conseil Général du 93, médecins du Conseil Général, association Aulnay Santé.